



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE

Fondation Notre-Dame

Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes annuels du Fonds Cathédrale de Paris

Exercice clos le 31 décembre 2020

Fondation Notre-Dame

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992

N° SIREN : 393 739 594

Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes annuels du Fonds Cathédrale de Paris

Exercice clos le 31 décembre 2020

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Fondation Notre-Dame et en réponse à votre demande dans le cadre de l'établissement des comptes prévus par la convention de création du Fonds Cathédrale de Paris, nous avons effectué un audit des comptes de celle-ci relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que ces comptes ont été établis sous la responsabilité de la direction de la Fondation Notre-Dame. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

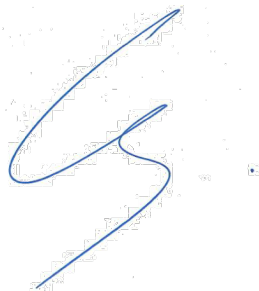
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard des règles et principes comptables français, le patrimoine et la situation financière du Fonds Cathédrale de Paris au 31 décembre 2020, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1 « *Cadre légal de référence* » de l'annexe des comptes concernant le changement de méthode comptable opéré dans la cadre de la première application du règlement ANC 2018-06 (modifié par le règlement ANC 2020-08) et ses principaux impacts sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2020.

Le Commissaire aux comptes
Mazars

Paris La Défense, le 2 juin 2021



Jérôme Eustache
Associé

FONDS CATHEDRALE DE PARIS

Selon ANC 2018-06

Selon CRC 1999-01

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2020	31/12/2019
COMPTES DE LIAISON	36 861		36 861	2 371 886
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances, acomptes sur immo. incorpo.				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., outillage (matériel et mobilier de bureau)				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Obligations				
Actions				
Autres (OPCVM, etc)				
Obligations				
Obligations, intérêts courus à recevoir				
Actions				
Autres (FCP, etc.)				
Obligations, intérêts courus à recevoir				
Prêts				
Autres				
TOTAL I				
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	323 533		323 533	
Créances reçues par legs ou donations				
Donateurs et organismes				893 652
Autres créances				450
Autres				
DIVERS				
V.M.P.				
Obligations				
Actions				
Autres (OPCVM, etc)				
Fonds obligataires y compris coupons courus				
Autres valeurs mobilières de placement (actions, FCP)				16 292
Fonds obligataires				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	14 608 448		14 608 448	26 869 001
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	4 580		4 580	
TOTAL II	14 936 561		14 936 561	27 779 394
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	14 973 422		14 973 422	30 151 281

FONDS CATHEDRALE DE PARIS

Selon ANC 2018-06

Selon CRC 1999-01

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
COMPTES DE LIAISON		900 499
FONDS PROPRES		
<i>Fonds associatifs</i>		
<i>Dotations pérenne non consommable</i>		
<i>Dotations statutaires FND</i>		
<i>Dotations complémentaires y compris Programme Entraide</i>		
<i>Apports des fondations abritées</i>		
<i>Dotations initiales</i>		
<i>Dotations complémentaires</i>		
<i>Dotations consommables</i>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
<i>Autres réserves</i>		
<i>Réserves affectées</i>		
Report à nouveau	19 779 618	
Excédent ou déficit de l'exercice	(5 688 794)	19779618
Situation nette (sous-total)	14 090 825	
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	14 090 825	19 779 618
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	760 654	
<i>Fonds dédiés aux fondations abritées</i>		
<i>Fonds dédiés spécifiques aux fondations abritées</i>		227 743
<i>Fonds dédiés sur subventions publiques de fonctionnement</i>		
<i>Fonds dédiés spécifiques du programme Entraide</i>		
TOTAL II	760 654	227 743
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	64 643	243 395
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	57 300	25
<i>Projets bénéficiaires restant à solder</i>		9 000 000
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	121 943	9 243 420
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	14 973 422	30 151 281

FONDS CATHEDRALE DE PARIS

Selon ANC 2018-06

Selon CRC 1999-01

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		
Loyers et récupérations des charges		
Ventes de prestations de services (dont parrainages)		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels non affectés	2 095 871	41 376 381
Dons manuels affectés (hors mécénats)	676 697	
Mécénats	29 278 783	
<i>Dons manuels affectés (y c. mécénats)</i>		373 861
Legs, donations et assurances-vie		
Autres produits liés à la générosité & abandon de frais		
Contributions financières d'autres organismes		
Subventions d'exploitation		10 000 000
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
<i>Reprises sur amortissements et provisions</i>		
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits liés à la générosité du public et produits des activités annexes		
Quotes-parts de dotations consommables virées au compte de résultat		
TOTAL I	32 051 351	51 750 242
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	284 572	551 626
Aides financières (projets engagés)	36 857 300	31 080 000
Impôts, taxes et versements assimilés	(1 000)	
Salaires et traitements	61 015	
Charges sociales	29 409	
<i>Charges de personnel</i>		141 895
Charges communes aux fondations abritées		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
<i>Dotations aux amortissements et provisions</i>		
Reports en fonds dédiés	532 911	
Autres charges	1 543	
<i>Autres charges - Impôts</i>		3 611
TOTAL II	37 765 750	31 777 132
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		
	(5 714 400)	19 973 110
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		34 252
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.		
Autres intérêts et produits assimilés	25 274	
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de V.M.P.	332	
TOTAL III	25 606	34 252
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières amortissements, provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de V.M.P.		
TOTAL IV		
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	25 606	34 252
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	(5 688 794)	
RESULTAT avant variation des fonds dédiés (I - II + III - IV)		20 007 361

Fondation - Compte de résultat (suite)

FONDS CATHEDRALE DE PARIS

Selon ANC 2018-06

Selon CRC 1999-01

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, transferts de charges		
TOTAL V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, provisions		
TOTAL VI		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	32 076 957	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	37 765 750	
EXCEDENT OU DEFICIT	(5 688 794)	
Résultat avant variation des fonds dédiés		
Sous Total des Produits		51 784 494
Sous Total des Charges		31 777 132
Report des fonds dédiés spécifiques année N-1		
Variation des fonds dédiés spécifiques (création, renfort ou utilisation)		227 743
Report des fonds dédiés spécifiques année N+1		227 743
Total des Produits		51 784 494
Total des Charges		32 004 876
RESULTAT DE L'EXERCICE		19 779 618
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Ressources		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	7 984	
TOTAL PRODUITS	7 984	
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	7 984	
TOTAL CHARGES	7 984	

Fondation - Compte de résultat par origine et destination

FONDS CATHEDRALE DE PARIS

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A- Produits et charges par origine et destination	Exercice N		Exercice N-1	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	32 076 957	32 076 957		
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels non affectés	2 095 871	2 095 871		
- Dons manuels affectés	676 697	676 697		
- Legs, donations et assurance-vie				
- Mécénat	29 278 783	29 278 783		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	25 606	25 606		
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL	32 076 957	32 076 957		
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	36 860 007	36 860 007		
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	2 707	2 707		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	36 857 300	36 857 300		
- Accompagnement des projets				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	310 071	310 071		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	310 071	310 071		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	62 761	62 761		
3.1 Frais de gestion	62 761	62 761		
3.2 Frais de gestion immobilière				
3.3 Charges financières				
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	532 911	532 911		
TOTAL	37 765 750	37 765 750		
EXCEDENT OU DEFICIT	(5 688 794)	(5 688 794)		

FONDS CATHEDRALE DE PARIS

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (Suite)

B- Contributions volontaires en nature	Exercice N		Exercice N-1	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Contrib/volont. liées générosité du public	7 984	7 984		
Bénévolat	7 984	7 984		
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - Contrib/volont. non liées générosité du public				
3 - Concours publics en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	7 984	7 984		
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - Contrib/volont. aux missions sociales				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - Contrib/volont. à la recherche de fonds	599	599		
3 - Contrib/volont. au fonctionnement	7 385	7 385		
TOTAL	7 984	7 984		

FONDS CATHEDRALE DE PARIS

Emplois par destination	Exercice N	Exercice N-1	Ressources par origine	Exercice N	Exercice N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE					
1 - MISSIONS SOCIALES			Ressources de l'exercice		
Réalisées en France	36 860 007		1 - Ressources liées à la générosité du public	32 076 957	0
- Actions réalisées directement	2 707		Cotisations sans contreparties	0	0
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	36 857 300		Dons manuels non affectés	2 095 871	
- Accompagnement des projets			Dons manuels affectés	676 697	
Réalisées à l'étranger			Legs, donations et assurances-vie	29 278 783	
- Actions réalisées directement			Mécénats	25 606	
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes			Autres ressources liées à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
- Frais d'appel à la générosité du public	310 071				
- Frais de recherche d'autres ressources	310 071				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
- Frais de gestion	62 761				
- Frais de gestion immobilière	62 761				
- Charges financières					
TOTAL DES EMPLOIS	37 232 839		TOTAL DES RESSOURCES	32 076 957	
4 - Dotations aux provisions et dépréciations					
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice					
Excédent de la générosité du public de l'exercice	532 911		2 - Reprises des provisions et dépréciations		
			3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs		
			Déficit de la générosité du public de l'exercice	5 688 794	
TOTAL	37 765 750		TOTAL	37 765 750	
			Ressources reportées liées à la générosité du public début exercice (hors fonds dédiés)	9 779 618	
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	(5 688 794)	
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			Ressources apportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	4 090 824	



2020

ANNEXES
FONDS CATHÉDRALE DE PARIS
EXERCICE CLOS Le 31/12/2020

ANNEXES

1. ACTIVITÉ DU FONDS	4
1.1. OBJET DU FONDS CATHEDRALE DE PARIS	4
1.2. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2020.....	4
1.3. DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE	5
2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES.....	5
2.1. CADRE LEGAL DE REFERENCE	5
2.2. PRINCIPE COMPTABLES APPLIQUES	6
2.2.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations	7
2.2.2. Fonds dédiés, résultat et report à nouveau.....	7
2.2.3. Traitement des legs et donations.....	7
2.2.4. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées.....	8
2.2.5. Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement.....	8
2.3. ZOOM SPECIFIQUE SUR LE COMPTE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET LE COMPTE EMPLOI-RESSOURCES (CER).....	8
3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN.....	8
3.1. NOTES SUR L'ACTIF	9
3.1.1. Immobilisations incorporelles & corporelles	9
3.1.2. Disponibilités.....	9
3.1.3. Créances.....	9
3.1.4. Créances clients et comptes rattachés.....	10
3.1.5. Comptes de liaison.....	10
3.2. NOTES SUR LE PASSIF.....	10
3.2.1. Report à nouveau et Fonds dédiés spécifiques	10
3.2.2. Etats des échéances des dettes.....	12
3.2.3. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12
3.2.4. Charges à payer.....	12
4. COMPLÉMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT	13
4.1. PRODUITS D'EXPLOITATION.....	13
4.2. CHARGES D'EXPLOITATION	13
4.3. PRODUITS FINANCIERS	13
4.4. PROJETS SOUTENUS	14
5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES).....	14
5.1. PRODUITS (CROD)/RESSOURCES (CER) PAR ORIGINE	14
5.1.1. Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1).....	14
5.1.2. Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3).....	14
5.1.3. Subventions & autres concours publics (rubrique 3).....	15
5.1.4. Utilisation des fonds dédiés antérieurs.....	15
5.1.5. Contributions volontaires en nature (CER).....	15
5.1.6. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER) 15	
5.2. EMPLOIS.....	15
5.2.1. Contenu des missions sociales.....	15

5.2.2. <i>Frais de recherche de fonds</i>	16
5.2.3. <i>Contenu des frais de fonctionnement</i>	16
5.2.4. <i>Reports en dédiés de l'exercice</i>	16
5.3. CER 2019	17
6. AUTRES INFORMATIONS	18
6.1. LOCAUX	18
6.2. EFFECTIFS	18
6.3. CONTRIBUTION DES BENEVOLES	18
6.4. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	19
6.5. ENGAGEMENTS HORS BILAN	19

1. ACTIVITÉ DU FONDS

1.1. Objet du Fonds Cathédrale de Paris

L'objet du fonds « Cathédrale de Paris » est de contribuer financièrement à la conservation et à la restauration de la Cathédrale Notre-Dame de Paris, ainsi qu'à toute action favorisant son rayonnement spirituel et culturel conformément à la volonté des donateurs.

Créé par décision du Conseil d'Administration à la suite de l'incendie qui a frappé le 15 avril 2019 la cathédrale Notre-Dame de Paris, le *Fonds Cathédrale de Paris* a pris le relais du *Fonds Cathédrale* préexistant depuis 2017 au sein de la Fondation abritée « Avenir du Patrimoine à Paris » afin de mieux individualiser, pour les donateurs, le suivi et l'emploi des dons reçus. Il permet de suivre :

- tous les dons reçus dans le cadre de la souscription nationale¹. L'ensemble de ces fonds est destiné à être versé au Fonds de Concours institué par la loi du 16 juillet 2019.
- tous les dons affectés au « *Programme Cathédrale* » qui permet de prendre en charge la restauration des objets de la cathédrale non propriété de l'Etat, le maintien des activités de *Musique Sacrée à Notre-Dame de Paris*, d'un accueil des pèlerins et touristes durant toute la période des travaux, le projet de déploiement d'un espace muséal, la retransmission d'offices et de manifestations sur la chaîne KTO, etc.

Le Fonds Cathédrale de Paris est directement rattaché au Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame mais dispose d'une gouvernance qui lui est propre.

1.2. Faits significatifs de l'exercice 2020

- Le 2^e appel de fonds de l'Etablissement Public effectué à l'été 2020 avait pour mission de contribuer à la dernière phase de sécurisation de la cathédrale Notre-Dame de Paris, phase démarrée dès le lendemain de l'incendie. La Fondation Notre Dame a pu s'appuyer sur la collecte reçue du public ainsi que des appels auprès des grands mécènes pour y répondre. 45 millions ont été versés en 2020 dont plus de 7 millions émanaient des donateurs français et étrangers mobilisés depuis le 15 avril 2019.
- La Fondation Notre Dame a poursuivi sa mission d'information du public, notamment à travers la diffusion de lettres d'information, digitales et papier, et a également représenté les donateurs au comité de suivi initié par l'Etablissement Public. Le ratio des charges sur ressources de l'année 2020 est de 1 %, soit 342 K€ de charges de collecte et de fonctionnement.

¹ offrant notamment aux donateurs un dispositif fiscal particulier durant l'année 2019

- Le Fonds Cathédrale a également suscité et reçu des soutiens, tant pour la restauration que pour le « Programme Cathédrale ». 677 K€ ont été collectés principalement en fin d'année et font l'objet de fonds dédiés conformément aux affectations souhaitées par les donateurs : 761 K€ sont ainsi dédiés aux aménagements intérieurs, à la restauration d'objets, à Musique Sacrée ou aux moyens de retransmission qui ont été totalement détruits par l'incendie.

1.3. Durée et période de l'exercice comptable

Les Comptes du Fonds Cathédrale de Paris sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.



2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Le Fonds Cathédrale de Paris correspond à un établissement comptable de la Fondation Notre Dame au même titre qu'une fondation abritée. Les principes, règles et méthodes comptables de la Fondation Notre Dame lui sont appliqués.

2.1. Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2020 sont établis conformément aux règlements :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif à la réécriture du plan comptable général (modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 8 décembre 2016),
- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020).

Conformément à l'article 611-1 du règlement ANC n°2018-06, la première application dudit règlement constitue un changement de méthode comptable. Les montants relatifs aux postes de l'exercice précédent sont identiques aux montants tels qu'établis au bilan et au compte de résultat de l'exercice précédent. Cela conduit donc à une présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice 2020 selon deux règlements comptables.

L'application au 1er janvier 2020 des nouveaux principes comptables a pour principaux effets :

- l'inscription au bilan des actifs (3 rubriques créés) et passifs (2 rubriques créées qui n'en connaissaient précédemment qu'une) relatifs aux biens provenant de

successions dès leur date d'acceptation, ce qui entraîne corrélativement une diminution des engagements hors bilan reçus ;

- le reclassement de certaines rubriques au passif (dotations consommables et fonds dédiés)
- la modification de la présentation du compte de résultat avec principalement l'intégration de la variation (reports / utilisation) des fonds dédiés dans le résultat d'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

2.2. Principe comptables appliqués

Le Fonds Cathédrale de Paris suit l'ensemble des principes comptables de la Fondation Notre Dame.

C'est ainsi que le plan comptable général de la Fondation Notre Dame est développé pour mieux suivre les activités propres de la collecte de dons par mailing en particulier sur les comptes 611 (sous-traitance : mise sous plis-routage), 622 (rémunérations d'intermédiaires, honoraires), 623 (publicité, publications) et 626 affranchissements.

L'établissement comptable « Fonds Cathédrale de Paris » comprend :

- la collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs), les subventions publiques, le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité,
- les charges associées à cette collecte,
- le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Il enregistre également :

- La répartition des charges de frais généraux du secteur comptable « Charges Communes » de la Fondation abritante selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame. Par dérogation en raison de l'ampleur de la collecte, le Fonds Cathédrale n'a pas eu de contribution aux charges communes en 2019 et en 2020. En revanche, le temps passé par l'équipe de la Fondation Notre Dame pour la gestion du Fonds lui a été directement imputé ainsi que les honoraires du Commissaire aux Comptes;
- les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres, en l'occurrence, les placements du compte sur livret (qui font l'objet d'un reversement à l'Etablissement Public dans le cadre de l'appel de fonds).

Chaque établissement comptable a son propre bilan, compte de résultat et compte Emploi-Ressources (pour ceux faisant appel public à la générosité). En particulier, chaque fondation

ou fonds a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les opérations de secteurs à secteurs (ou entre fondations abritées ou avec la Fondation abritante) sont traitées par « comptes de liaison ».

2.2.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations

Ce point ne s'applique pas au Fonds Cathédrale de Paris qui est un fonds de flux appelé à être clôturé à l'issue de la complète consommation des dons reçus.

2.2.2. Fonds dédiés, résultat et report à nouveau

Le traitement des fonds dédiés est spécifique au statut de fondation abritante (cf. Règlement CRC 2009-01).

Toutes les ressources reçues par la Fondation Notre Dame sont affectées, soit au programme Entraide & Education, soit à un fonds ou une fondation abritée ou soit à la FND-abritante. Au niveau des comptes de la FND-Abritante il y a donc :

- soit une variation des fonds dédiés de chacune des fondations abritées matérialisant ainsi l'affectation souhaitée par les donateurs.
- soit un report à nouveau pour le programme Entraide ou l'établissement recouvrant les charges communes ainsi que pour les fondations présentant un déficit

La partie des ressources affectées par les donateurs qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées ».

L'utilisation ultérieure de ces ressources sera inscrite en produits des exercices futurs en « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs des fondations abritées » par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

Il peut exister des « sous-fonds dédiés » lorsque la Fondation abritée ou le Programme Entraide a recueilli une affectation spécifique de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice ou pour le suivi de subventions publiques affectées à des projets. C'est le cas dans le cadre du Fonds Cathédrale dont le « Programme Cathédrale » fait l'objet de fonds dédiés.

Afin de mieux individualiser le suivi des fondations abritées ou du Programme Entraide dans les plaquettes éditées spécifiquement pour elles, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques (le « Programme Cathédrale » en l'occurrence). Le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice.

2.2.3. Traitement des legs et donations

Ce point ne s'applique pas au Fonds Cathédrale de Paris en 2020.

2.2.4. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées

Ce point ne s'applique pas au Fonds Cathédrale de Paris en 2020.

2.2.5. Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire des valeurs mobilières de placement est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.3. Zoom spécifique sur le Compte Résultat par Origine et Destination (CROD) et le Compte Emploi-Ressources (CER)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Les méthodes d'élaboration et de présentation du CER ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06.

Le CROD est un tableau de liaison entre le Compte de résultat et le Compte d'Emploi des Ressources, il permet notamment de déterminer en produits ceux liés à la générosité du public et ceux qui ne le sont pas, les subventions et autres concours publics, les reprises sur provisions et dépréciations et les utilisations des fonds dédiés antérieurs. En charges, trois grandes familles de charges sont déterminées, qui se retrouve dans le CER :

- Les missions sociales ;
- Les frais de recherche de fonds,
- Les frais de fonctionnement.

Il y a également les dotations aux provisions et dépréciations, l'impôt sur les bénéfices et les reports en fonds dédiés de l'exercice.

La Fondation Notre Dame est une fondation Reconnue Publique de redistribution. Non directement opérationnelle, elle soutient des projets associatifs tout comme les fondations qu'elle abrite. La nature de la Fondation abritée, qui est précisée dans sa convention de création, conduit à déterminer si elle est se rattache à l'appel public à la générosité ou non. Les fondations dites collectrices font ainsi appel public à la générosité. Leurs comptes sont publiés et diffusés systématiquement sur le site internet de la Fondation Notre Dame. A contrario les fondations privées ou patrimoniales fonctionnent sans appel public à la générosité mais uniquement à partir des apports de leurs fondateurs.



3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

3.1. Notes sur l'Actif

3.1.1. Immobilisations incorporelles & corporelles

Valeurs mobilières de placements

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2019	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2020	Provision	Valeur Nette au 31/12/2020
Fonds obligataires y compris coupons courus						
Autres valeurs mobilières de placement	16 292		16 292			
TOTAL	16 292 €		16 292 €			

Les actions - inscrites en valeurs mobilières de placement – correspondent à des dons de titres reçus en fin d'année 2019. Elles ont été vendues en 2020 générant une légère plus-value.

3.1.2. Disponibilités

	31/12/2020	31/12/2019
Compte sur livret et Compte(s) Courant(s)	14 608 448 €	26 869 001 €

Les fonds collectés disponibles étant appelés à être utilisés à brève échéance, les fonds reçus sont systématiquement placés en compte sur livret. La variation 2019/2020 provient de l'appel de fonds effectué par l'Etablissement Public. Les disponibilités ont généré 25 K€ de produits financiers en 2020.

3.1.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF :			
Dons perçus en janvier n+1 au titre de l'année n	323 533	323 533	
Débiteurs divers			
	323 533 €	323 533€	

L'essentiel des créances est lié aux dons reçus au 31/12/2020 et non encaissés en fin

d'exercice. Ils le seront en janvier 2021.

3.1.4. Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Créances clients et comptes rattachés	323 533		323 533	893 652
Autres créances				450
TOTAL	323 533 €		323 533 €	894 102€

3.1.5. Comptes de liaison

Les comptes de liaison inscrits à l'actif correspondent aux montants encaissés sur d'autres comptes de la Fondation Notre Dame (Compte en dollar par exemple) et nécessitant un transfert de trésorerie de comptes à comptes.

3.2. Notes sur le Passif

3.2.1. Report à nouveau et Fonds dédiés spécifiques

Le traitement systématique en fonds dédiés est nécessaire dans les comptes d'une fondation abritante. En revanche, dans les plaquettes des comptes édités spécifiquement pour une fondation abritée, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques. Toujours dans ces mêmes plaquettes de comptes des fonds et fondations abrités, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice. Ce résultat ne tient pas compte du montant des projets restant à solder (engagement non encore reversé).

Le Fonds Cathédrale de Paris dispose d'un résultat et d'un report à nouveau en fin d'exercice qui lui est propre. En revanche, dans les comptes annuels de la FND-Abritante (repreant notamment l'ensemble des comptes des différentes fondations abritées), ce résultat et ce report à nouveau sont directement traités en fonds dédiés car ils correspondent à l'affectation spécifique voulue par les donateurs.

Report à nouveau au 01.01.2020	19 779 618
Résultat 2020	-5 688 794
Report à nouveau au 31.12.2020	14 090 825 €

Fonds dédiés spécifiques :

Programme Cathédrale	2019	2020			Net fonds dédié en fin d'exercice	dont Fonds dédiés sans dépense au cours des deux derniers exercices
		Charges de gestion & collecte	projets	Produits		
Fonds Programme Cathédrale	226 743	81 706	62 079	430 360	513 318	
Fonds Autel	1 000			76 817	77 817	
Fonds Musique Sacrée				81 910	81 910	
Fonds Moyens de retransmission				60 000	60 000	
Fonds Aménagement intérieur				27 610	27 610	
Sous-total	227 743 €	83 778 €	60 007 €	676 697 €	760 655 €	

Le Fonds Cathédrale de Paris a collecté 676 K€ de dons que les donateurs ont souhaité affecter spécifiquement au rayonnement spirituel et culturel de la cathédrale (hors souscription nationale). A ce fonds dédié spécifique a également été affecté la réalisation d'un dépliant « Programme cathédrale » ainsi que la contribution aux frais de gestion des grands mécènes comme convenu dans leurs conventions de mécénat. Ces contributions viennent prendre en charge une partie des frais de fonctionnement du Fonds pour un montant équivalent. Deux projets ont été soutenus : des frais d'étude pour repenser le parcours des visiteurs au sein de la cathédrale quand celle-ci sera ré-ouverte ainsi que l'impression de documents pour ce parcours. Le Fonds dédié en fin d'exercice est de 761 K€.

3.2.2. Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	64 643	64 643		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Dettes financières diverses				
Autres dettes				
Projets bénéficiaires restant à solder	57 300	57 300		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	121 943 €	121 943 €		

Le versement pour le projet de parcours de découverte a été effectué début 2021.

3.2.3. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Fournisseurs France	56 243	215 395
Fournisseurs factures non parvenues	8 400	28 000
Valeurs nettes comptables	64 643 €	243 395 €

3.2.4. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2019	Exercice 2019
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	64 643	243 395
Dettes fiscales et sociales		
DETTES FINANCIERES		
Dettes financières diverses		
Soutiens de projets engagés à verser	57 300	9 000 000
DETTES DIVERSES		
Autres dettes		
	121 943 €	9 243 420 €



4. COMPLÉMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. Produits d'exploitation

Les **dons manuels non affectés** et le **mécénat** du Fonds Cathédrale correspondent aux dons reçus dans le cadre de la restauration de la cathédrale, soit au 31 décembre 2020, 31 375 K€. Les **dons manuels affectés** correspondent aux dons reçus pour financer le « *Programme Cathédrale* » ou les charges de gestion, soit 677 K€ en 2020.

Il n'y a pas eu de **subvention d'exploitation** en 2020 (soutien conséquent de 10 M€ en 2019 par la Région Ile-de-France). Les soutiens accordés par des collectivités locales sans formalisation d'une convention figurent dans les dons manuels non affectés.

4.2. Charges d'exploitation

Les **missions sociales – projets engagés** du Fonds Cathédrale de Paris correspondent à :

- 36 800 000 € (45,8 millions ont été versés au Fonds de concours créé par l'Etat au titre de la souscription nationale);
- 57 300 € versés à l'association *Revoir Notre-Dame de Paris*, au titre du parcours de découverte.

Les **charges externes** correspondent aux charges directement imputables au fonctionnement du Fonds Cathédrale : saisie et enregistrement des dons, édition et envoi des reçus fiscaux, charges liées au site Internet, frais de communication, charges bancaires, frais de commissariat aux comptes, etc.

Les **charges externes – missions sociales** correspondent en 2020 à des frais d'impression liés aux études du parcours de découverte à mettre en œuvre dans la cathédrale à sa réouverture.

Les **charges de personnel** correspondent au temps consacré par l'équipe de la Fondation Notre Dame pour la gestion du Fonds Cathédrale (et notamment le suivi des relations avec le Ministère de la Culture et les mécènes ainsi que la comptabilité des dons) ainsi que pour tout ce qui a trait à l'appel public à la générosité (relations avec les donateurs et suivi des reçus fiscaux).

Les **autres charges & impôts** correspondent à des droits d'auteur et à une redevance INPI.

4.3. Produits financiers

Le Fonds Cathédrale de Paris a bénéficié en 2020 de produits financiers liés au placement sur compte sur livret des disponibilités reçues avant reversement.

4.4. Projets soutenus

	Projets nets engagés	
	Nombre	Montant
Projets soutenus par décision du Comité exécutif	2	36 857 300
Projets en propre		2 707
Total des missions sociales Fonds Cathédrale	2	36 860 007 €



5. Commentaires sur le CROD (compte de résultat par origine et destination) et le CER (Compte d'Emploi des Ressources)

5.1. Produits (CROD)/Ressources (CER) par origine

5.1.1. Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)

Il s'agit essentiellement de dons manuels, de legs, assurances-vie, droits d'auteur et donations simples ou donations temporaires d'usufruit ainsi que désormais du Mécénat d'entreprises et autres personnes morales.

Il est précisé « dons affectés » quand les donateurs n'ont pas donné pour l'ensemble des actions portées par la Fondation mais ont précisé spécifiquement leur volonté de soutenir un projet précis ou que la Fondation a recueilli des dons dans le cadre d'une collecte affectée à un projet donné.

5.1.2. Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)

Les autres produits liés à la générosité du public sont les produits financiers issus des ressources collectées auprès du public.

5.1.3. Subventions & autres concours publics (rubrique 3)

Le modèle économique de la Fondation repose sur la générosité publique. Il n'y a pas de recherche organisée de subventions et autres concours publics. Ces démarches sont éventuellement portées directement par les œuvres bénéficiaires.

5.1.4. Utilisation des fonds dédiés antérieurs

La variation des fonds dédiés est explicitée dans les annexes aux comptes, au point 3.2.1.

5.1.5. Contributions volontaires en nature (CER)

Les contributions volontaires en nature sont explicitées dans les annexes aux comptes, au point 6.3.

5.1.6. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)

Dans le CER spécifique de chaque fondation faisant appel public à la générosité, le report des ressources ne concerne que les ressources qui ne sont pas affectées par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

5.2. Emplois

5.2.1. Contenu des missions sociales

N'étant pas directement opérationnelle mais étant une fondation de collecte et de redistribution, la Fondation a l'essentiel des missions sociales constitué par des « versements à d'autres organismes » correspondant à son objet social (voir Note 1.1 et note 1.2 Faits marquants de l'exercice).

Ces versements font l'objet de délibérations de la gouvernance et sont d'abord comptabilisés en engagement et versés au fur et à mesure des appels de fonds par les associations bénéficiaires ou lors de la signature d'un avenant à la convention-cadre pour les relations avec l'Etablissement Public en charge de la restauration de la Cathédrale.

La Fondation peut avoir néanmoins deux autres types de dépenses pour les missions sociales :

- des charges externes réglées directement par la fondation abritée qui viennent principalement :
 - o Il s'agit, pour le Fonds Cathédrale, de la réalisation de dossiers sur le parcours de découverte et d'initiation dans la cathédrale ;

Ces charges se retrouvent dans la sous-rubrique « Actions réalisées directement ».

- De manière beaucoup plus modeste, les coûts engendrés par la sélection et le suivi des associations bénéficiaires. Ces coûts consistent majoritairement en temps consacré par le personnel salarié à l'accompagnement des projets, y compris les

déplacements nécessaires pour se rendre sur le terrain dans les locaux où se réalisent les projets ou la réalisation d'un accompagnement externe dédié. Cela a donné lieu à la création de la sous-rubrique « Accompagnement des projets ». Il n'y a pas de frais d'accompagnement au sein du Fonds Cathédrale.

5.2.2. Frais de recherche de fonds

La Fondation est financée par la générosité du public. A ce titre, elles engagent des frais d'appel et de traitement des dons, y compris des frais de legs et donations. Sont inclus dans les frais d'appel public à la générosité tous les frais de personnel engagés dans la recherche de fonds. Les frais d'appel public à la générosité excluent les charges immobilières inscrites en charges de fonctionnement. Les politiques d'appel public à la générosité sont décidées par le Comité exécutif du Fonds, approuvées par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame.

5.2.3. Contenu des frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement sont de trois ordres :

- La contribution aux charges communes de la Fondation Notre Dame pour son accompagnement et suivi comptable, financier, légal et déontologique.
- Les charges de location et de gestion immobilière pour les locaux (si ces derniers ne sont pas mis à disposition gracieusement) ainsi que pour les donations temporaires d'usufruit de biens immobiliers.
- Les charges financières correspondent à celles inscrites aux comptes de résultat et concernent essentiellement les fondations ayant une dotation.

5.2.4. Reports en dédiés de l'exercice

Les engagements à réaliser sur ressources affectées concernent que les fonds affectés par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

[Voir le tableau du suivi des fonds dédiés en Annexes des Comptes.]

Fonds Cathédrale de Paris

5.3. CER 2019

CER 2019 du FONDS CATHEDRALE DE PARIS

Emplois	Emplois		Ressources	Ressources	
	Compte de résultat	Affect. par emploi des ress. collectées auprès du public sur N		Compte de résultat	Suivi des ress. collectées auprès du public et utilisées sur N
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		
1 Missions Sociales	31 096 118	31 096 118	1 - Ressources collectées auprès du public	41 784 494	41 784 494
1-1 Réalisées en France	31 096 118	31 096 118	1-1 Dons et legs collectés	41 750 242	41 750 242
- Actions réalisées directement	16 118	16 118	- Dons manuels non affectés	41 376 381	41 376 381
- versements à d'autres organismes agissant en France	31 080 000	31 080 000	- Dons manuel affectés	373 861	373 861
- Accompagnement des projets			- Legs et autres libéralités non affectés		
1-2 Réalisées à l'étranger			- Legs et autres libéralités affectés		
- Actions réalisées directement			1-2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	34 252	34 252
- Versements à un organisme centrale ou d'autres organismes			- Produits accessoires aux frais d'appel à la générosité du public		
2 Frais de recherches de fonds	568 083	568 083	- Produits financiers	34 252	34 252
2-1 Frais d'appel à la générosité du public	568 083	568 083	- Loyers et remboursement de charges		
Ratio Frais d'appel à la générosité du public / total ressource collectées	1,36%		2 - Autres fonds privés		
2-2 Frais de recherche des autres fonds privés			3 - Subventions & Autres concours publics	10 000 000	
2-3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics			4 - Autres Produits		
2-4 Frais d'information et de communication			- Produits financiers		
3 Frais de fonctionnement	112 932	112 932	- Loyers		
- Frais de gestion	112 932	112 932			
- Frais de gestion immobilière					
- Charges financières					
		31 777 133			
I - Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat	31 777 133		I - Total des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat	51 784 494	
II - Dotations aux provisions			II - Reprises des provisions		
III - Engagements à réaliser sur ressources affectées	227 743		III - Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs		
			IV - Variation des fonds dédiés collectés auprès du public		(227 743)
IV - Excédent de ressources de l'exercice	19 779 618		V - Insuffisance de ressources de l'exercice		
V - TOTAL GENERAL	51 784 494		VI - TOTAL GENERAL	51 784 494	41 556 751
V - Parts des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par des ressources collectées auprès du public					
VI - Neutralisation des dot. aux amort. des immo. financées à compter de la 1ère application du régl par les ress. collectées auprès du public					
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		31 777 133	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		31 777 133
			Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		9 779 618
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales			Bénévolat		
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature	8 016	
Frais de fonctionnement et autres charges	8 016		Dons en nature		
TOTAL	8 016		TOTAL	8 016	



6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Locaux

Le Fonds Cathédrale de Paris est domicilié au 10, rue du Cloître Notre-Dame - 75004 Paris, au siège de la Fondation Notre Dame.

6.2. Effectifs

Les effectifs du Fonds Cathédrale sont les suivants :

Année	Cadres & assimilés cadres	ETP Cadre	Non-cadres	ETP Non Cadres	Total	Total ETP
2019	7	1,46			7	1,46
2020	9	1,46			9	1,79

1 salarié de la Fondation Notre Dame est totalement dévolu à la relation avec les donateurs et au suivi de la collecte. 6 autres salariés, dont le Délégué Général et une comptable, consacrent une partie de leur temps au bon fonctionnement du Fonds Cathédrale de Paris.

6.3. Contribution des bénévoles

Fonds Cathédrale a également eu recours en 2020, à des bénévoles au siège de la Fondation Notre Dame, soit, en Equivalent Temps Plein, 0,09 ETP.

Le barème retenu pour la valorisation du bénévolat est un barème simple et lisible, avec trois niveaux de bénévolat :

Le temps d'un « administrateur » : valorisé à 4.3 fois le SMIC chargé.

On considère que le travail demandé par un Conseil d'administration, un Comité exécutif, ou encore un Comité de fondation privée, représente l'équivalent d'un jour de travail par bénévole et par Conseil ou Comité,

Le temps d'un bénévole « cadre » : valorisé à 2,2 fois le SMIC augmenté des charges patronales,

Le temps d'un bénévole « employé » : valorisé au SMIC augmenté des charges patronales.

Année	Total	Total ETP	VALORISATION
2019	7	0,11	7 984 €
2020	8	0,09	

6.4. Honoraires du Commissaire aux comptes

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent spécifiquement pour le Fonds Cathédrale à 8 400 € TTC.

6.5. Engagements hors bilan

Engagements reçus	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements reçus	271 067 890 €	54 237 578 €	216 830 312 €	

Les engagements financiers reçus correspondent aux conventions de mécénat signées avec 4 grands mécènes (Famille Arnault-LVMH, Famille Pinault, Famille JC Decaux, Fondation Michelin), le soutien de la fondation américaine *Friends of Notre-Dame de Paris* ainsi que des conventions liées à des produits-partages.

De manière arbitraire, la totalité du mécénat promis a été répartie en cinq exercices, soit un montant prévisionnel de 54,237 millions à recevoir en 2021 et 216,830 millions à recevoir de 2022 à 2025.

